

Objet : prise en compte des inaptitudes physiques en EPS

A l'attention médecins

Madame, Monsieur

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, ainsi que le décret n°2005-1617 du 21 décembre 2005 réaffirment le caractère obligatoire de l'éducation physique et sportive et le caractère exceptionnel de l'exemption.

Ainsi, les textes et programmes d'EPS demandent aux enseignants d'aménager leur enseignement et évaluations pour qu'ils s'adaptent **à tous les élèves**.

Nous sommes en mesure au LPA Schweitzer de proposer des activités et des évaluations tenant compte des inaptitudes partielles des élèves, soit en adaptant des règles spécifiques au type d'inaptitude ou de handicap.

L'équipe EPS et médicale du Lycée propose des adaptations pour les inaptitudes partielles supérieures à un mois.

Afin de mieux cerner notre enseignement, nous vous demandons de bien vouloir préciser les types d'exercices autorisés et/ou défendus pour votre patient.

Nous souhaitons au travers de ces enseignements permettre aux élèves une appropriation de leur capacités physique en vue de leur intégration professionnelle future.

Merci de bien vouloir déterminer cette inaptitude en termes fonctionnels et cocher les fonctions qui peuvent être sollicitées chez votre patient afin de déterminer ses possibilités physique.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Pour l'équipe pédagogique, Philippe RAYNARD Proviseur

Objet : prise en compte des inaptitudes physiques en EPS

A l'attention des familles

Madame, Monsieur,

L'éducation Physique scolaire obligatoire se doit d'être accessible à tous les élèves quels que soient leur problème de santé ou leur handicap. Tous les textes incitent à la mise en place d'un enseignement adapté à la discipline pouvant même aboutir à une proposition d'épreuve adaptée pour les élèves inscrit à un examen.

Soucieuse de la réussite et du bien être de ses élèves, la communauté scolaire du LPA Schweitzer vous invite à utiliser le modèle de certificat médical d'inaptitude ci joint, si besoin, et à le transmettre à votre médecin traitant en cas de visite pour votre enfant.

Ce certificat permettra aux enseignants d'EPS d'obtenir des informations utiles (dans le respect du secret médical) afin d'adapter leur enseignement aux possibilités de votre enfant avec l'aide des services de la santé scolaire.

Sa participation en EPS favorable à son intégration scolaire lui sera aussi profitable en vue de son intégration professionnelle en lui permettant d'aborder objectivement ses capacités physiques au regard des contraintes liées aux travaux qui lui seront demandés.

En vous remerciant par avance pour votre participation et en restant à votre disposition pour tout complément d'information, veuillez agréer, madame, monsieur mes sincères salutations.

Le proviseur